



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 12 décembre 2017 à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Gilles Bertrand, directeur général
par intérim
M^e Chantal Bergeron, greffière
M^e Antoine Banville, greffier adjoint
M^{me} Lucie Bisson, directrice du Service
de l'aménagement du territoire

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation des projets de règlements
 - 2.1 Règlement n° 901-14 modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier certaines dispositions relativement à la zone M-126
 - 2.2 Règlement n° 909-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels n° 909 afin d'autoriser un 2^e concessionnaire automobile (commerce artériel léger) dans la zone M-126
3. Période de questions
4. Levée de la séance

438-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N^{OS} 901-14 ET 909-1

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements n^{OS} 901-14 et 909-1.

Monsieur le maire Christian Ouellette préside l'assemblée et demande à M^{me} Lucie Bisson, directrice du Service de l'aménagement du territoire, de présenter et d'expliquer les projets de règlements et les conséquences de leur adoption ou de leur entrée en vigueur. Elle mentionne que les projets de règlements sont susceptibles d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur lesdits projets de règlements n^{OS} 901-14 et 909-1.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente.

439-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière